Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 58/1967 (1967)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Perrenoud, A. / Hügli, R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-115473

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NEUCHATEL

QUESTIONS GÉNÉRALES

L'accélération constante qui caractérise chacun des secteurs de l'activité contemporaine n'épargne pas celui de l'instruction publique. Sans cesse se présentent des tâches nouvelles, dont l'accomplissement devrait être aussi rapide que possible.

Qu'il s'agisse du secteur administratif, du domaine de l'école primaire, de l'école secondaire voire de l'enseignement universitaire, partout les problèmes surgissent et réclament des solutions urgentes.

Services du Département

Notre dernier rapport signalait l'aménagement du Centre de recherche et d'information pédagogiques. Les locaux du faubourg de l'Hôpital, clairs, avenants, rationnellement conçus, permettront un travail profitable lorsque les installations intérieures seront terminées. Les travaux se trouvent malheureusement ralentis par le manque de personnel spécialisé.

Parallèlement, le service du matériel scolaire a déménagé dans un immeuble moderne où bureaux et entrepôts, d'une disposition rationnelle et d'une capacité suffisante, permettront une expédition plus rapide du matériel et les stockages indispensables en un temps où les difficultés d'approvisionnement ne font que croître. L'équipement matériel se trouve réalisé, mais, dans ce secteur aussi, les problèmes de personnel ne sont pas tous résolus.

Dans un autre domaine, le grand nombre de questions juridiques liées à la législation sur les bourses, au statut du personnel enseignant, à l'enseignement professionnel, a nécessité l'engagement, à demi-poste, d'un juriste dont la collaboration s'est déjà révélée fort précieuse.

Enfin l'orientation scolaire des élèves a marqué un net progrès par la création d'un nouvel office cantonal au Locle et l'engagement de deux psychologues scolaires, si bien que, maintenant, toutes les régions du canton bénéficieront de la collaboration d'un personnel spécialisé auquel est confié l'examen des cas difficiles de comportement et d'orientation scolaires.

Traitements du personnel enseignant

Les traitements du corps enseignant, comme ceux des fonctionnaires ont été revalorisés à partir du 1er janvier 1967. Cette mesure a entraîné des études délicates sur le fonctionnement des Caisses de remplacement, tant primaire que secondaire, l'organisation de ces institutions, actuellement différente, posant de nombreux problèmes.

A. Perrenoud

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Le Conseil d'Etat a admis la création d'un poste supplémentaire d'inspecteur d'écoles, le nouveau titulaire étant chargé temporai-

rement de tâches spéciales et destiné à prendre ensuite la direction de l'un de nos trois arrondissements scolaires au moment d'une prochaine vacance.

Personnel enseignant. — Les mesures prises et les efforts accomplis pour tenter de résorber la pénurie de personnel enseignant déploient progressivement leurs effets. C'est ainsi qu'après deux ans d'interruption, il a été possible d'autoriser à nouveau, au printemps dernier, la mise au concours généralisée des postes vacants. Il a été également décidé de renoncer, dans l'immédiat tout au moins, à l'institution de cours spéciaux pour la formation d'instituteurs et d'institutrices. Enfin, l'engagement prématuré des élèves de l'Ecole normale fera place, dès cet automne, à l'organisation du troisième semestre de formation pédagogique, ce qui n'avait plus été réalisé depuis 1952. S'agit-il d'un phénomène passager ou est-ce le début d'une ère de stabilisation? Il serait prématuré de se prononcer.

Certes, tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant. L'enseignement spécialisé, notamment, a besoin de renforts.

Ecole normale. — L'Ecole normale cantonale a célébré, au début de juillet, le centenaire de sa fondation. Plusieurs manifestations ont marqué cet événement. Ce fut l'occasion, pour le Conseil d'Etat, de remettre à l'école les clefs du premier bâtiment qui lui appartiendra en propre. Jusqu'à ce jour en effet, l'Ecole normale avait toujours été logée dans les bâtiments d'autres institutions scolaires cantonales.

Réforme scolaire. — Dès cette année scolaire, les classes de 1re à 5e année primaire sont dotées d'un nouveau programme. Ce document se présente sous la forme de fiches réunies dans un classeur à anneaux. Il pourra être adapté au gré des expériences qui seront faites, ainsi qu'au rythme de la coordination scolaire romande.

De son côté, la section préprofessionnelle a passé, au printemps dernier, par une importante phase de regroupements intercommunaux. Si le stade final de réorganisation n'est pas encore atteint, il convient de relever que les autorités scolaires communales ont fait preuve d'un esprit de compréhension remarquable. Les circonstances matérielles et financières justifient une réalisation progressive et prudente de projets qui sont d'ores et déjà adoptés.

Recherche pédagogique. — L'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement donne lieu à une intense activité coordonnée par le Centre de recherche pédagogique. Les documents émis font, sans exception, l'objet d'éditions provisoires.

Conférences officielles. — Les conférences officielles de l'automne 1966 ont été consacrées à deux exposés d'intérêt général, l'un de M. André Jeanneret, alors vice-directeur du musée d'ethnographie de Genève, sur l'art primitif, l'autre de M. Jean-Blaise Grize, professeur à l'Université de Neuchâtel, sur les structures de l'intelligence enfantine et leur évolution.

Au printemps 1967 ont eu lieu des conférences d'arrondissement.

L'enseignement du vocabulaire et de la rédaction furent les thèmes principaux à figurer au programme de ces rencontres.

R. Hügli

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Vie des écoles. — L'année qui se termine a été, pour les neuf écoles secondaires du degré inférieur, une période d'adaptation aux structures nouvelles, de réflexion également sur les aménagements qu'impose (et qu'imposera) à chacune d'elles l'application de la réforme scolaire.

La coexistence, dans les localités importantes, des trois sections classique, scientifique et moderne, a incité les petites écoles à demander la possibilité de dispenser, elles aussi, les trois types d'enseignement. Le département a fait droit à ces requêtes, du moins à titre d'essai. Ainsi, les enfants de 11 à 13 ans, parfois même de 11 à 15 ans, peuvent rester dans leur centre régional (La Béroche, Les Verrières, Les Ponts-de-Martel), ce qui doit contribuer à une meilleure orientation scolaire des écoliers neuchâtelois.

Si les écoles à faible effectif cherchent à enrichir leurs possibilités d'enseignement, les établissements les plus peuplés essaiment en des groupes scolaires mieux répartis selon le domicile des élèves. Une première réalisation intéressante a été obtenue à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel où les collèges du centre de la ville ont vu leurs jeunes élèves émigrer vers Peseux (Collège des Coteaux) et le Mail, où se créent peu à peu des centres multilatéraux. Le même processus est en voie de réalisation à La Chaux-de-Fonds. Non seulement le Gymnase cantonal occupe seul maintenant le bâtiment qu'il partageait avec le degré inférieur, mais des regroupements sont envisagés pour le moment où les locaux en construction seront à disposition.

On construit également à Fleurier (Collège régional) et à Colombier (Centre scolaire de Colombier et environs), si bien que l'entrée en vigueur de la réforme de l'enseignement se trouve caractérisée par une intense activité architecturale. Les conceptions originales des architectes contribueront, pour leur part, à donner sa physionomie à la réforme scolaire.

Application de la réforme de l'enseignement. — Les classes-pilotes ouvertes au printemps 1963 ont terminé le cycle secondaire inférieur en mars 1967. Gymnases, écoles supérieures de commerce, écoles techniques ont reçu les premiers élèves préparés selon les nouveaux programmes. Les premières expériences relatives aux classes de raccordement ont été réalisées et ont montré les améliorations à apporter au système.

L'innovation la plus importante, au double point de vue pédagogique et administratif, est celle des épreuves communes de contrôle, réalisées de plein gré entre différentes écoles dans l'année terminale du cycle secondaire inférieur. Directeurs et membres du corps enseignant se rendent ainsi mieux compte de l'état d'harmonisation de l'étude des divers programmes. Comme les épreuves sont toutes corrigées de la même manière, il est possible de déceler également sur quels points les programmes expérimentaux proposés depuis l'introduction de la réforme doivent être revus. Les principes nouveaux adoptés pour la préparation, la correction et l'estimation des épreuves de 5e, de 6e et de 9e année de scolarité semblent bien être, au point de vue purement pédagogique, un progrès important réalisé par la réforme scolaire.

Au point de vue didactique, la grande préoccupation demeure celle de la préparation des moyens d'enseignement et de l'information régulière

du corps enseignant. Dans ce secteur, tout particulièrement, se manifeste l'impérieuse nécessité d'une collaboration sur le plan romand, seule capable d'éviter le gaspillage des moyens financiers et des forces créatrices qui ne demandent qu'à se manifester.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans ce secteur, les deux écoles de commerce de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont vu les certificats de maturité qu'elles délivrent reconnus par la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel. Les porteurs d'une maturité commerciale pourront donc préparer une licence sans latin, comme les bacheliers pédagogiques, en subissant toutefois un examen préalable de latin.

Pour l'enseignement technique, on prépare une nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle, en accord avec les dispositions fédérales sur la matière.

Les premiers diplômes du Technicum du soir ont été délivrés au cours d'une séance solennelle à la Salle du Grand Conseil. Les diplômés ont été au nombre de 61.

L'institution se révèle particulièrement utile, car le nombre des inscriptions aux cours va croissant.

UNIVERSITÉ

Le développement de l'Université se poursuit. D'une part le nombre des étudiants continue de progresser, d'autre part les installations des Instituts et Séminaires s'améliorent. L'Institut de biochimie a inauguré le pavillon construit pour lui au Mail. Ainsi cette colline, où se trouvent déjà les Instituts de botanique, de zoologie et de géologie, deviendra sous peu un vrai Centre universitaire.

La Faculté des lettres a mis sur pied un nouveau règlement des examens. L'innovation la plus importante réside dans le fait que la licence comprendra désormais deux branches principales, assorties chacune d'une branche complémentaire, et d'une branche secondaire. L'arrangement des branches est laissé au libre choix du candidat et le français moderne ne fait plus obligatoirement partie de toutes les licences. En outre les examens se répartissent en trois séries: d'abord trois examens portant sur l'introduction aux méthodes philosophiques, historiques et linguistiques, puis deux séries d'examens portant sur les branches principales, secondaire et complémentaires, enfin la présentation d'un mémoire dans une des branches principales. Un nouveau règlement des examens du Séminaire de français moderne rattaché à la Faculté a également été adopté.

Toutes les Facultés, d'ailleurs, envisagent la revision de leurs règlements, qui doivent être adaptés aux tendances actuelles de l'enseignement.

On doit noter également l'augmentation du nombre des chefs de travaux et des assistants, qui caractérise la transformation d'un enseignement ex cathedra du professeur vers un travail de recherche personnelle de l'étudiant guidé par l'assistant, sous le contrôle du professeur responsable.

Sur le plan intercantonal, il convient de signaler les réunions périodiques des chefs des départements de l'Instruction publique et des recteurs des universités romandes. La création récente d'une commission permanente de coordination des universités romandes, chargée d'assurer le contact entre les universités et les autorités cantonales, concrétise la volonté de collaboration qui, après s'être manifestée par l'institution des cours de physique du 3e cycle, s'étendra peu à peu à d'autres domaines, comme le prouve la constitution de la Fondation J.-M. Aubert, destinée, non seulement à permettre le maintien et le développement du jardin botanique de Champex fondé par M. J.-M. Aubert, mais à favoriser la collaboration entre les Universités de Genève et de Neuchâtel dans le domaine de la botanique alpine.

A. Perrenoud

TICINO

Cronaca scolastica 1966

Intenso è stato, nelle sue grandi linee, il movimento scolastico nel corso del 1966, come altrettanto intenso è stato il dibattito in seno ai pubblici poteri sui problemi che toccano il divenire della nostra scuola.

Va tuttavia detto che il discorso sui temi fondamentali propri ai diversi ordini di scuola, sia dal punto di vista dei problemi pratici che del profilo pedagogico, è quasi posto in ombra dalle continue sollecitazioni dirette al grado di scuola postelementare e dal fervore di studi e attività cui sono soggetti il collegio degli ispettori e la conferenza dei direttori di ginnasio.

Ovvio dire che nella problematica dell'unificazione della scuola media inferiore (scuola maggiore, classi 1.a-3.a del ginnasio) non può essere assolutamente trascurato l'aspetto della congiunzione con le scuole medie superiori e anche con la scuola elementare.

Appare così evidente che la riforma della scuola postelementare avrà conseguenze su tutto l'ordinamento scolastico, soprattutto se si pone mente al fatto che le scuole dell'obbligo sono oggi impegnate nell'offrire agli allievi le massime aperture in tutte le direzioni e quindi la possibilità di accedere ai diversi ordini di scuole del grado successivo.

È dunque impossibile operare in un settore della scuola senza determinare situazioni che hanno riflesso su altri settori della vita scolastica: da qui la necessità, sentita dal dipartimento, di una più stretta e profonda coordinazione tra i diversi ordini di scuola e la creazione di un organismo di ricerca socio-pedagogica.

Alcuni importanti provvedimenti sono stati attuati nel corso del 1966; fra questo ricordiamo:

a) il mandato conferito al collegio degli ispettori a alla conferenza dei direttori di ginnasio di studiare l'istituzione di una scuola media unica sperimentale (con la relativa tematica: durata, corpo insegnante, programmi, ubicazione, ecc.);